

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE HETTANGE-GRANDE
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE HETTANGE-GRANDE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 1^{er} avril 2026

DCM N° 26-04-01-20

Date de convocation et d'affichage : 26 mars 2026

La séance, présidée par Monsieur Roland BALCERZAK, Maire, est ouverte à 18h30.

Sont présents :

M. BALCERZAK Roland, Maire

MM. et Mmes CONTRERAS Céline, DE DIJCKER Magali, DEROUT Aurélie, GALLINA Nadine, HEIL Régis, PALLUCCA Didier, Adjoint

MM. et Mmes CRINQUANT Anka, FOSCA Jean-Pascal, GANTIER Paul, GARAVAGLIA Karine, GUERVILLE Caroline, GWIAZDA Daniella, KRIEGER Marie-Odile, MAGGI Isabelle, MARQUES DA SILVA Constantin, MESLARD Frédéric, OLIGER Yannick, ORSINI Jean-Louis, PAQUET Christopher, POLIMANN Valentine, PORTA Jules, ROSIN Laurette, SCHOUVER Franck, TOTTOLI Isabelle, VEIDIG Patricia, Conseillers Municipaux

Ont donné procuration : M. PATAT Hervé à M. GANTIER Paul, M. ZIELINSKI Christophe à M. HEIL Régis.

Sont absents : DAP Frédéric.

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance Mme Valentine POLIMANN.

Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

Rapporteur : M. Didier PALLUCCA, Adjoint au Maire

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape réglementaire annuelle et obligatoire, qui se tient dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif. Le DOB lance le processus budgétaire pour 2026, en permettant aux élus d'être informés et de débattre sur les orientations proposées.

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), introduit par la loi NOTRE du 07 août 2015, le DOB s'appuie sur un rapport d'orientations budgétaires dont les principaux éléments ont été précisés par décret du 24 juin 2016 (article D.2312-3 du CGCT).

Le rapport d'orientations budgétaires joint à la présente délibération rappelle le contexte économique et budgétaire de l'élaboration du Budget Primitif 2026, et précise les grandes orientations envisagées pour le BP 2026.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L.2312-1 et D.2312-3,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue d'un débat sur les propositions et orientations financières du rapport d'orientations budgétaires 2026,
- **D'ADOPTER** par vote le rapport ci-annexé,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de présente délibération.

Vu et présenté pour enrôlement
Signé :

Le Maire de Hettange-Grande,
Roland BALCERZAK

Séance ouverte à 18h30 sous la Présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Maire.					
Nombre de membres : 29		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
26	28	28	0	0	0
Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ					
Service à l'origine de la DCM : Service des Finances					
Commissions :					
Référence nomenclatures « ACTES » : 7.1 Décisions budgétaires					

Le secrétaire de séance
Valentine POLIMANN

